

Ensemble MS-e 019 Malagnou, Muller-Brun, Mussard, Rehfous, Weber

Immeuble rue Henri-Mussard 3

Parcelle: 22:1003

Bâtiment: 22:F139

EGID: 1014256



Etude historique

Bruno Corthésy

Juin 2025



Bureau de recherche en histoire de l'architecture

Bruno Corthésy, avenue Louis-Vulliemin 10, 1005 Lausanne

021/311 70 46, bruno.corthesy@citycable.ch, www.brha.expert

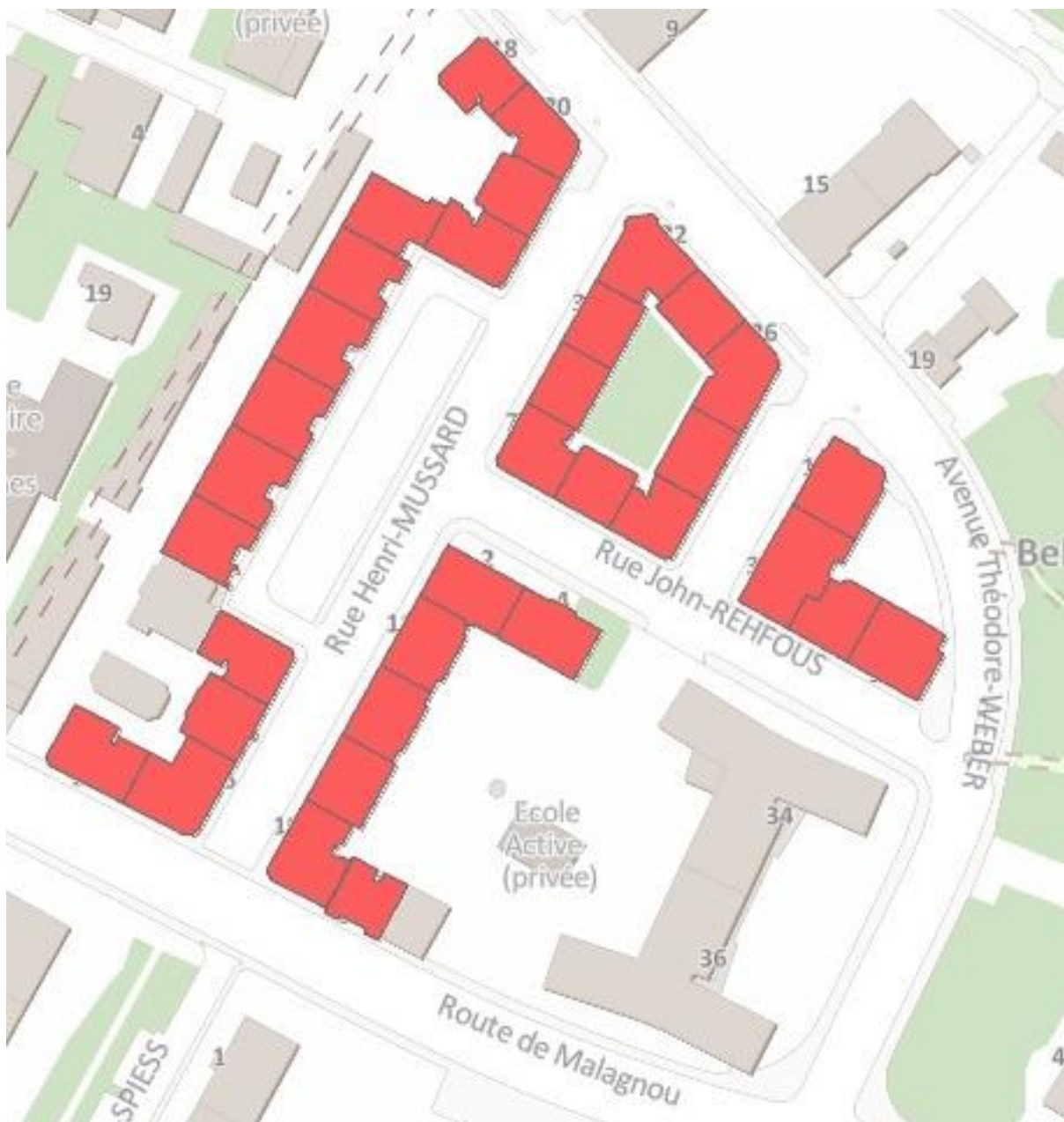


Fig. 1. L'ensemble Malagnou, Muller-Brun, Mussard, Rehfoos, Weber (sitg).

L'ensemble MS-e 019 (Malagnou, Muller-Brun, Mussard, Rehfoos, Weber) défini en mars 2017 par le « Recensement des immeubles construits dans la commune de Genève entre 1800 et 1940 (RAIM) » compte 34 bâtiments¹, construits entre 1915 et 1937, par six architectes différents (fig. 1 et 2)².

¹ Malagnou 31, Malagnou 37, Gustave-Muller-Brun 1, Gustave-Muller-Brun 2/Théodore-Weber 26, Gustave-Muller-Brun 3/John-Rehfoos 7, Gustave-Muller-Brun 4, Gustave-Muller-Brun 6, Henri-Mussard 2, Henri-Mussard 3, Henri-Mussard 4-6, Henri-Mussard 5, Henri-Mussard 7, Henri-Mussard 8, Henri-Mussard 10, Henri-Mussard 11, Henri-Mussard 12, Henri-Mussard 14, Henri-Mussard 15, Henri-Mussard 16, Henri-Mussard 17, Henri-Mussard 18, Henri-Mussard 19, Henri-Mussard 22, Henri-Mussard 24, Henri-Mussard 26, John-Rehfoos 2, John-Rehfoos 3, John-Rehfoos 4, John-Rehfoos 9, John-Rehfoos 11, Théodore-Weber 18, Théodore-Weber 20, Théodore-Weber 22, Théodore-Weber 24.

² Léon Belloni, Jean Camoletti, Edmond Glaser, Charles Liechti, Paul Perrin, John Torcapel.

Cette situation est quelque peu surprenante car l'on considère de manière générale dans l'histoire de l'architecture pour les périodes récentes (XIX^e-XX^e siècles) qu'un ensemble architectural est formé lors d'une opération immobilière coordonnée, par un architecte commun, durant une période restreinte et avec une esthétique unitaire. Ces critères ne doivent pas forcément être tous réunis pour entrer dans cette définition, mais, en l'occurrence, la grande diversité des architectes et l'étalement de la réalisation complète sur une durée de 22 ans ne manquent pas d'interpeler, cela d'autant plus dans des périodes historiques qui connaissent sur des courts laps de temps de grands chamboulements esthétiques. Entre l'avant-Première Guerre Mondiale, les années 1920 et les années 1930, les styles architecturaux changent du tout au tout, même s'ils se superposent dans le temps dans de nombreux cas.

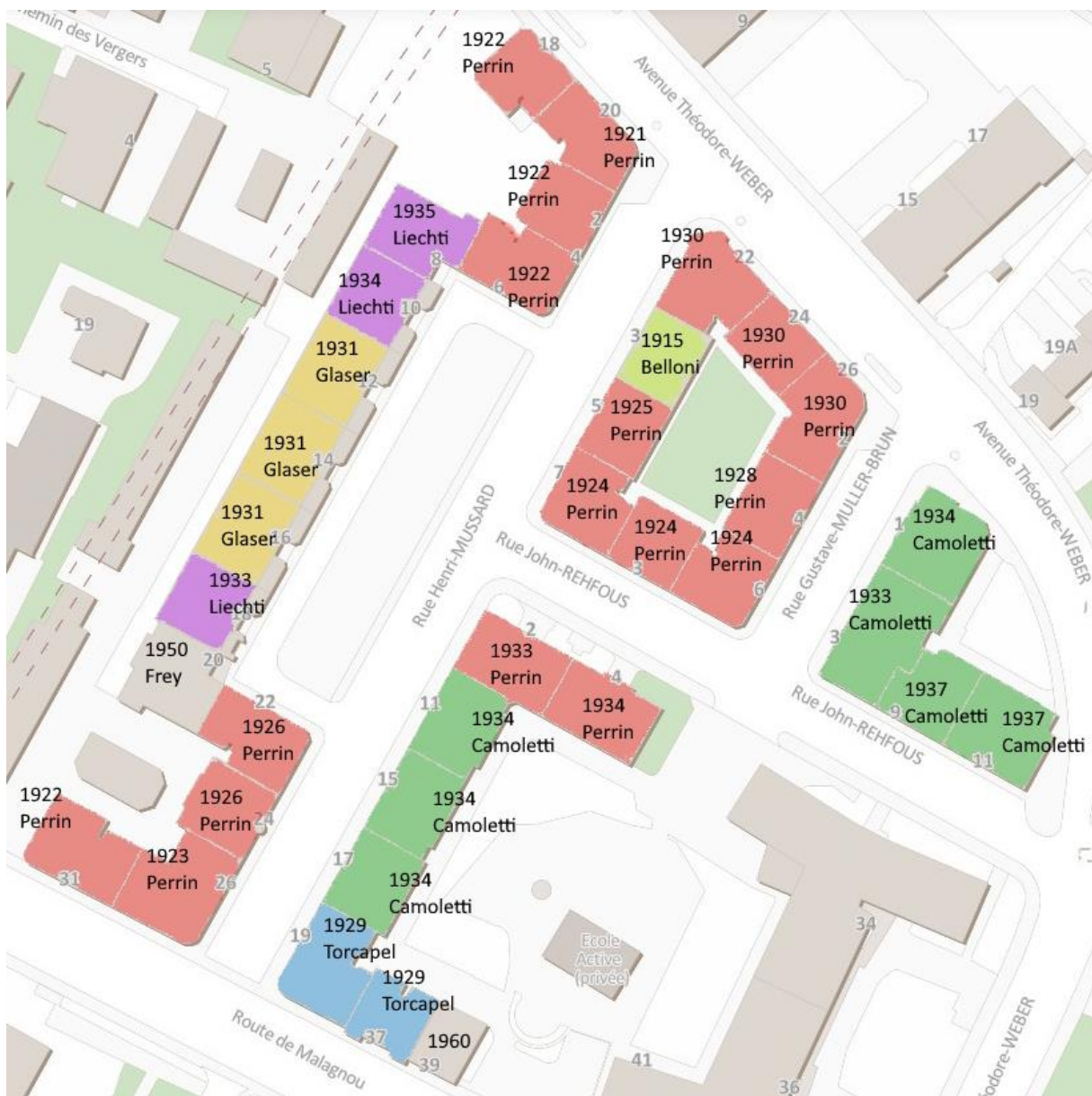


Fig. 2. Répartition des architectes suivant différentes couleurs.

La définition des ensembles du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle donnée par la loi sur les constructions est la suivante :

« Sont considérés comme ensemble les groupes de 2 immeubles ou plus en ordre contigu, d'architecture identique ou analogue, ainsi que les immeubles séparés dont l'emplacement, le gabarit et le style ont été conçus dans le cadre d'une composition d'ensemble dans le quartier ou dans la rue. » (section 2, article 89, alinéa 2)

Les 34 bâtiments considérés entrent dans cette définition en ce qu'ils appartiennent à des groupes d'immeubles en ordre contigu, groupes parfois séparés les uns des autres. Leur emplacement témoigne d'une certaine cohérence du fait qu'ils sont relativement proches les uns des autres, qu'ils respectent le même type d'alignement et entretiennent, pour certains, le même rapport à la rue. Les bâtiments partagent tous un gabarit comparable avec notamment une même hauteur à la corniche. Cependant, ces points communs ne suffisent pas à en faire un ensemble, parce qu'ils peuvent s'appliquer à la plupart des quartiers d'une ville et sont en premier lieu déterminés par les règlements cantonaux ou communaux en matière de construction.

La définition de la loi prend aussi en considération le fait que les bâtiments soient « conçus dans le cadre d'une composition d'ensemble ». Dans le cas présent, un plan de lotissement a été conçu en 1914 par l'architecte Léon Belloni, auteur du bâtiment Mussard 3 (fig. 3)³. Cependant, après avoir reçu l'autorisation de construire pour le bâtiment Mussard 3, il modifie quelque peu ce plan (fig. 3). Les immeubles suivants sont construits selon ce deuxième plan. Mais en 1928, l'architecte Paul Perrin modifie le plan en créant notamment un retrait par rapport à la voie au nord-ouest de la rue Henri-Mussard (fig. 4). Le quartier se complète alors jusqu'en 1952 en suivant cette troisième version. En raison de cette importante modification, il n'est pas possible de considérer que les implantations et les volumes occupant le quartier aient été, de manière cohérente, « conçus dans le cadre d'une composition d'ensemble ».

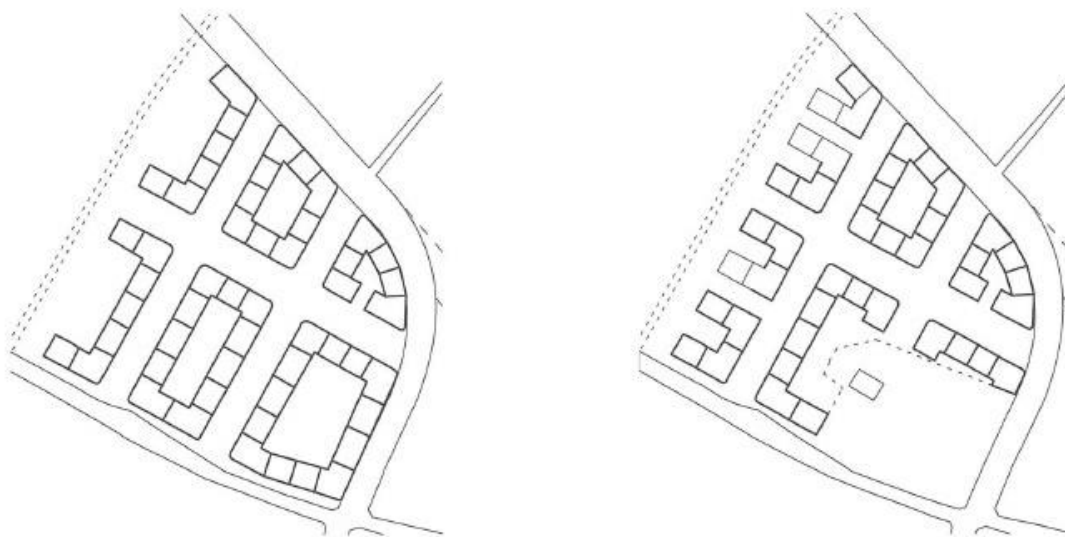


Fig. 3. Plans de lotissement du quartier établi par l'architecte Pierre Belloni en 1914 avant et après l'autorisation de construire de l'immeuble Mussard 3 (Laurent GAILLE, *Ensembles urbains Genève 06. Malagnou Rue Henri-Mussard*, Gollion: Infolio, 2019, p. 13).

³ Laurent GAILLE, *Ensembles urbains Genève 06. Malagnou Rue Henri-Mussard*, Gollion : Infolio, 2019, p. 12.



Fig. 4. Plans de lotissement du quartier établi par l'architecte Paul Perrin en 1928 et sa mise en application jusqu'en 1952 (GAILLE, *op. cit.*).

L'un des critères déterminants pour constituer un ensemble tient à la présence d'une « architecture identique ou analogue ». L'adjectif « analogue » possède le même sens, dans son acception commune, qu'« identique », avec cependant un effet de correspondance beaucoup-plus faible. « L'analogie » est synonyme de « ressemblance », « parenté » ou « rapport de similitude ». Si l'identité est relativement facile à reconnaître et à démontrer, l'analogie en revanche l'est beaucoup moins.

A titre d'exemple, il est certainement possible, sans trop risquer de contradiction, d'affirmer que les façades des immeubles Mussard 5 et Muller-Brun 4 sont quasiment identiques (fig. 5). Elles ont été réalisées par le même architecte, Paul Perrin, à seulement quelques années de d'intervalle, respectivement en 1925 et en 1928.

Les façades de ces deux bâtiments appartiennent à l'esthétique *Heimatstil*, soit une forme de régionalisme réinterprétant des motifs considérés comme caractéristiques de la construction traditionnelle en Suisse. Ce style se manifeste en premier lieu dans l'usage de matériaux dits naturels traités de manière rustique. C'est ici particulièrement marquant dans l'usage qui est fait de la pierre apparente à l'aspect brut, dans le socle et dans les étages supérieurs. Dans la composition, certains motifs s'apparentent à des formes d'archaïsme. Il en est ainsi des larges avant-toits et du berceau qui en ponctue le milieu. Pour le reste, l'architecte s'inspire principalement d'une sorte de baroque provincial avec une certaine maladresse volontaire : porche un peu lourd au linteau cintré surmonté d'une corniche moulurée, ainsi que culot au profil évasé et volumétrie concave des bow-windows.

Cependant, l'identité des deux façades se révèle surtout au premier regard dans sa composition d'ensemble : dispositif symétrique à cinq travées de fenêtres, axe central accueillant l'entrée principale et marqué par un bow-window s'élevant sur toute la hauteur des étages, travées de balcons et de loggias délimitant les bords de part et d'autre. De même, sur le plan horizontal : socle surmonté d'un bandeau continu, rez-de-chaussée et entresol réunis en un seul bloc, balcons filants devant l'étage noble et l'attique, étages supérieurs réunis également en un seul bloc.



Fig. 5. Rue Henri-Mussard 5 et rue Gustave-Muller-Brun 4, architecte Paul Perrin, 1925 et 1928 (photos F. Python, RAIM).

A titre de comparaison, il est difficile pour d'autres bâtiments composant le même ensemble d'affirmer qu'ils sont identiques, ou même analogues. Par exemples, les immeubles Mussard 19 et Muller-Brun 1 entre difficilement dans la même catégorie esthétique (fig. 6 et 7). Ils sont dus à des architectes différents, soit John Torcapel et Jean Camoletti, et ont été construits à quelques années de distance, respectivement en 1929 et en 1934. Ils pourraient être les deux qualifiés de « modernistes », mais leur apparence commune s'arrête là. L'un amortit l'angle des rues par une courbe alors que l'autre affirme son orthogonalité. L'un alterne régulièrement les pleins et les vides par un jeu de bow-windows et de loggia, alors que l'autre opère toute une série de retraits sans règle apparente. Enfin, l'un crée un effet de transparence par le caractère semi-opaque des garde-corps, alors que l'autre affirme sa matérialité par des balcons pleins.



Fig. 6. Rue Henri-Mussard 19, architecte John Torcapel, 1929 (photo F. Python, RAIM).



Fig. 7. Rue Gustave-Muller-Brun 1, architecte Jean Camoletti, 1934 (photo F. Python, RAIM).

Si l'on compare en dernier lieu, l'immeuble Mussard 3 avec son environnement, par exemple avec l'immeuble Mussard 5, l'on peut constater autant des différences que des similitudes (fig. 8 et 9). Cette comparaison pourrait s'appliquer également à tous les autres bâtiments formant l'îlot, soit Muller-Brun 2-6, Mussard 7, Rehfoos 3 et Weber 22-26. Les deux bâtiments sont construits par des architectes différents, Léon Belloni et Paul Perrin, à dix ans de distance, 1915 et 1925. Alors que Mussard 5 relève clairement, comme dit plus haut, du *Heimatstil*, Mussard 3 appartient plutôt par les motifs employés à une sorte de néo-classicisme. Ici point de blocs à l'apparence rustique ou de crépi peint et décoré de faux joints, mais des pierres de taille propres à l'Antique. Pas de porche à la courbe indéfinie, mais un encadrement de l'entrée strictement rectiligne à la rigueur amplifiée par des cannelures. Aucun jeu sur le convexe et le concave, mais un aplat animé par de légers retraits à angle droit.

La composition générale présente certes des points communs : cinq travées de fenêtres, entrée principale placée dans l'axe central, travées latérales soulignées par des balcons et balcon filant le long de l'attique. Cependant, il existe aussi des différences majeures : réunion du sous-sol et du rez-de-chaussée, absence d'un balcon filant à l'étage noble et absence d'un motif spécifique sur toute la hauteur de l'axe central (ce motif est cependant absent de Mussard 1 et 7, les bâtiments d'angle exigeant un traitement un peu particulier).

Pour toutes ces raisons, parler d'analogie dans ce cas nous paraît pour le moins discutable.



Fig. 8. Rue Henri-Mussard 3, architecte Léon Belloni, 1915 (photo F. Python, RAIM).

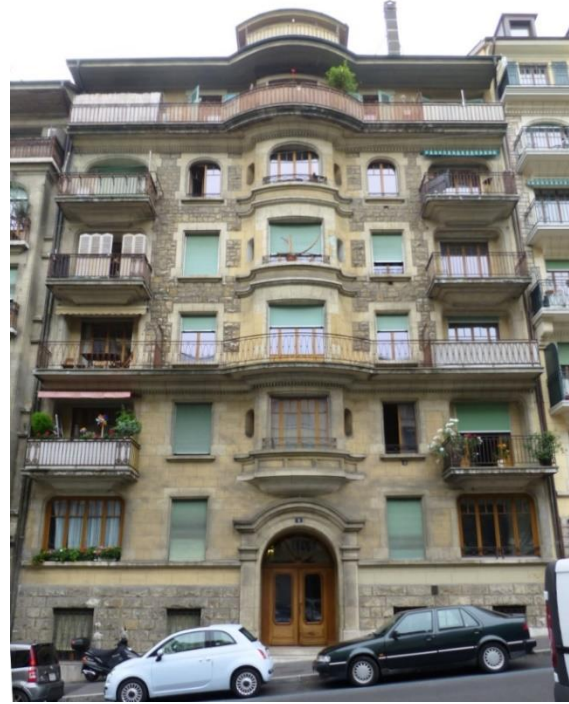


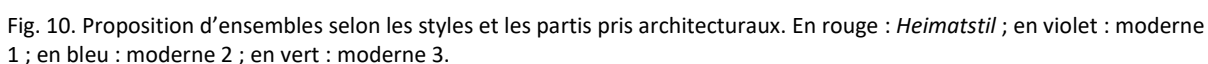
Fig. 9. Rue Henri-Mussard 5, architecte Paul Perrin, 1925 (photo F. Python, RAIM).

En résumé et pour reprendre la définition telle qu'elle est donnée dans la loi, il est contestable que les 34 bâtiments pris en compte forment un ensemble, car :

1. Il n'existe pas d'analogie évidente, et encore moins d'identité, entre tous les bâtiments.
2. Il n'existe pas de style commun entre les différents bâtiments.
3. Il n'existe pas de composition d'ensemble pour tous les bâtiments.

On ne peut contester, en revanche, qu'il existe des analogies entre différents groupes de bâtiments composant le quartier, mais il est difficile de défendre que la notion d'ensemble s'étende à tous les bâtiments du quartier. Il n'en demeure pas moins que le bâtiment Mussard 3, quoiqu'on ne puisse le rattacher à aucun ensemble de manière indiscutable, est architecturalement intéressant et doit bénéficier des mesures de protection proportionnelles à la valeur patrimoniale qui doit lui être attribuée en tant qu'objet individuel.

Partant de ces observations, nous concluons que les bâtiments composant le quartier ne devraient pas être regroupés dans un seul ensemble, mais dans quatre (fig. 10). Ces quatre ensembles sont constitués d'un groupe réunissant les bâtiments *Heimatstil* conçus par l'architecte Paul Perrin, un groupe réunissant des bâtiments des années 1930 de Liechti et Glaser, un groupe de bâtiments des années 1930 de Camoletti, Perrin et Torcapel et un dernier groupe de bâtiments des années 1930 de Jean Camoletti. Même si trois de ces groupes datent de la même époque et peuvent être qualifiés d'architecture moderne, ils présentent chacun des caractéristiques différentes. *A contrario*, deux groupes réunissent des bâtiments conçus par des architectes différents, mais présentent des caractéristiques analogues. Cela s'explique aisément par le fait qu'à l'époque de leur réalisation il était d'usage que les architectes cherchent à intégrer leur création dans la continuité des bâtiments environnants.



Bruno Corthésy

Depuis 2000, historien de l'architecture indépendant, travaillant sur mandats, principalement dans le domaine des monuments historiques du XIX^e et XX^e siècles, pour la Confédération, les cantons, les communes et des bureaux d'architecture privés. Son activité comprend des publications, la mise sur pied d'expositions et la réalisation de films documentaires. Depuis 2016, dirige une équipe chargée de la révision du recensement architectural du canton de Genève.

Pour l'entier de sa production, voir son site internet : www.brha.expert.